PLAN LOCAL D'URBANISME

SAINT-LAMBERT

REGLEMENT GRAPHIQUE

ENSEMBLE DE LA COMMUNE

ECHELLE 1/4000EME

LES DISPOSITIONS GRAPHIQUES

ARRETE LE	APPROUVE LE
04 mai 2017	05 juillet 2018

PIECE DU PLU

4.2

Légende

Massif boisé de plus de 100 hectares
- Lisière du Massif boisé de plus de 100 hectares et bande de protection de 50 mètres
- Site urbain constitué (SUC)

Enjeux patrimoniaux et paysagers
- Point de vue à protéger et à mettre en valeur (L151-19 du CU)
- Eléments de patrimoine (murs) à protéger et à mettre en valeur (L151-19 du CU)
- Arbres à conserver (L151-23 du CU)
- Eléments de patrimoine à protéger, à mettre en valeur (L151-19 du CU)
- Eléments de paysage (jardins) à protéger, à mettre en valeur (L151-19 du CU)
- Arbres à conserver (L151-19 du CU)
- Eléments de patrimoine à protéger, à mettre en valeur (L151-19 du CU)

Protection des continuités écologiques et de la trame verte et bleue
- Bande d'inconstructibilité de part et d'autre du Rhodon (10 ou 25m)
- Bande de constructibilité limitée de part et d'autre du Rhodon (15m)
- Zones humides à conserver (L151-23 du CU) (SAGE Orge-Yvette)
- Mares, moulières ou étangs à conserver au titre du L151-23 du CU
- Espace boisé classé
- Orientations d'aménagement et de programmation Trame verte et bleue
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)
- Arbres à conserver (L151-23 du CU)

Espaces de projet
- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer (L151-38 du CU)
- Changement de destination possible (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Orientations d'aménagement et de programmation Trame verte et bleue

Autres informations
- Secteurs affectés par le bruit de la RD91

Cadastre (Source : DGFiP 2016)
- bâti dur
- bâti léger
- Parcelles
- Voies, routes et chemins
- Cours d'eau et surfaces en eau
- Limites communales

N°	LIBELLE	BENEFICIAIRE	SURFACE M²
1	Aménagement d'un parking lié à la pratique du ovoiturage	Commune	1206
2	Aménagement d'un parking	Commune	702
3	Aménagement lié à l'installation de la fibre optique	Conseil départemental des Yvelines	19

N NE E SE S SW W NW

0 250 500 750 1000 m